

## PÔLE FORMATION Ecole de Puéricultrices.teurs

### DECISION TARIFAIRE – 2022

#### Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 10/06/2022

#### OBJET

La présente décision a pour objet de fixer les tarifs applicables au sein de l'Ecole de Puéricultrices.teurs de l'ASFA pour la rentrée 2022.

#### TARIFS

La prestation est facturée sur la base des tarifs suivants :

Inscription au concours d'entrée :	100 €
Scolarité complète (financement Région, Pôle Emploi, individuel) :	4000 €
Scolarité complète (financement PPH/OPCO) :	12000 €
Scolarité incomplète (financement individuel) :	1330 €
Scolarité incomplète (financement PPH/OPCO) :	4000 €
<i>Droits Annuels d'Inscription :</i>	85 €
<i>Forfait copies :</i>	25 €
<i>Caution Centre de Documentation :</i>	85 €
<i>Caution Tenues de Stage :</i>	90 €
<i>Formation aux Gestes et Soins d'Urgence :</i>	Offert

#### APPLICATION

Les tarifs indiqués sont applicables à compter de la date de la rentrée scolaire 2022 et resteront en vigueur jusqu'à la date d'une nouvelle décision.

Saint-Denis, le 10/06/2022

**Maximin ASSOUNE,**  
Président de l'ASFA